



Bruxelles, le vendredi 22 juin 2012

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

ESPACE 27 SEPTEMBRE
Boulevard Léopold II, 44
6E635
1000 Bruxelles

AVIS n° 13

MADAME FADILA LAANAN

*MINISTRE DE LA CULTURE, DE L'AUDIOVISUEL, DE LA SANTÉ ET DE
L'ÉGALITÉ DES CHANCES*

*Place Surllet de Chokier, 15-17
1000 BRUXELLES*

OBJET: Décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels - Article 63 relatif aux radios d'école

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 62 § 1^{er} du Décret du 27 février 2003 sur la radiodiffusion qui prévoit que « en dérogation aux articles 33 à 36 et 53 à 57 et après avis du Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias, les établissements d'enseignement fondamental et secondaire organisés ou subventionnés par la Communauté française peuvent être autorisés par le Gouvernement à organiser une radio d'école ».

Conformément à l'avis favorable remis, en séance du 18 mai 2011, par le Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias à l'extension du régime prévu par le décret sur les services de médias audiovisuels aux hautes écoles section « Chargé(e) de communication » et section « Pédagogie » à condition que celles-ci proposent dans leur projet un partenariat pédagogique avec au moins une école fondamentale ou secondaire de proximité avec des objectifs prioritaires d'Éducation aux Médias.

Le CSEM a étudié la demande d'attribution de fréquence de la haute école Louvain en Hainaut ayant une section « Chargé(e) de communication » et proposant un projet de radio dont vous trouverez copie en annexe.

La démarche proposée respecte la contrainte d'ouverture de la radio à au moins une école fondamentale ou secondaire de proximité.

En séance du 20 juin 2012, le Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias remet un avis favorable à l'octroi d'une fréquence à la HELHA, section « Chargé(e) de communication ».

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

**Le Président
Tanguy Roosen**

Annexes:

- Avis du 18 mai 2011
- Projet de radio d'école

AVIS DONNÉ PAR LE CSEM RELATIF À L'EXTENSION DU RÉGIME PRÉVU PAR LE DÉCRET SUR LES SERVICES DE MÉDIAS AUDIOVISUELS.

Le Conseil a été saisi en date du 23 juin 2010 d'un rappel d'une note rédigée par la ministre et datée du 02 avril 2010 qui ne lui était pas parvenue jusqu'alors. Au travers de cette note, le cabinet de madame la Ministre souhaite voir le CSEM analyser l'opportunité d'étendre le régime prévu par le décret sur les services de médias audiovisuels.

Le CSEM a pris connaissance de la demande de fréquence de la Haute Ecole Louvain en Hainaut, section « Chargé(e) de communication ».

Le CSEM appréhende que les projets de radio d'école menés par les Hautes Ecoles soient essentiellement basés sur l'Education à la Technique et peu ou pas du tout en accord avec les objectifs de l'Education aux Médias.

Afin d'éviter cette perspective et de valoriser l'Education aux Médias à l'usage d'un matériel de qualité, le CSEM propose de lier l'octroi de la fréquence à une contrainte obligatoire : l'ouverture de la radio à au moins une école fondamentale ou secondaire de proximité.

Cette initiative d'ouverture est jugée très intéressante par le Conseil. En effet, elle permet

- de mettre un matériel de diffusion radiophonique à disposition d'écoles ne disposant pas du budget suffisant à son achat,
- De partager une seule fréquence diminuant le risque de saturation des canaux disponibles,
- De permettre à de jeunes élèves de bénéficier de l'expertise d'étudiants formés aux pratiques des médias,
- De permettre aux étudiants de la Haute Ecole de transmettre leur expérience et d'adapter leur discours à un public particulier,

Devant la valeur ajoutée en Education aux Médias apportée par cette initiative, le Conseil estime qu'il est véritablement opportun de la considérer comme une condition à l'octroi d'une fréquence aux Hautes Ecoles section « Chargé(e) de communication » et par ailleurs, qu'il est également opportun, pour les mêmes raisons et selon les mêmes conditions, d'ajouter les Hautes Ecoles section « Pédagogie » à l'extension du régime prévu par le décret.

En séance du 18 mai 2011, le Conseil Supérieur de l'Education aux Médias remet un avis favorable à l'extension du régime prévu par le décret sur les services de médias audiovisuels aux hautes écoles section « Chargé(e) de communication » et section « Pédagogie » à condition que celles-ci proposent dans leur projet un partenariat pédagogique avec au moins une école fondamentale ou secondaire de proximité avec des objectifs prioritaires d'Education aux Médias.

Projet de radio d'école

HELHA

Haute Ecole Louvain en Hainaut



Dossier en vue de
l'obtention d'une
fréquence d'émission
dans le cadre de la
création d'une radio
d'école.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Informations Générales.....</i>	<i>6</i>
<i>Public visé.....</i>	<i>6</i>
<i>Relations envisagées avec d'autres écoles dans le cadre du projet</i>	<i>6</i>
<i>Description du projet.....</i>	<i>7</i>
<i>Objectifs généraux poursuivis :</i>	<i>7</i>
<i>Objectifs d'éducation aux médias</i>	<i>8</i>
<i>Les langages.....</i>	<i>8</i>
<i>Les technologies.....</i>	<i>8</i>
<i>Les représentations</i>	<i>9</i>
<i>Les typologies.....</i>	<i>9</i>
<i>Les publics</i>	<i>9</i>
<i>Les productions</i>	<i>9</i>
<i>Organigramme des personnes ressources de la production :</i>	<i>10</i>
<i>Hypothèse de grille de programmes</i>	<i>11</i>
<i>Contenu.....</i>	<i>11</i>
<i>Nombre d'heures d'émission par semaine/ ou par mois/ ou par trimestre</i>	<i>11</i>
<i>Durée de la ou des émissions</i>	<i>11</i>
<i>Exemple de programmation.....</i>	<i>11</i>

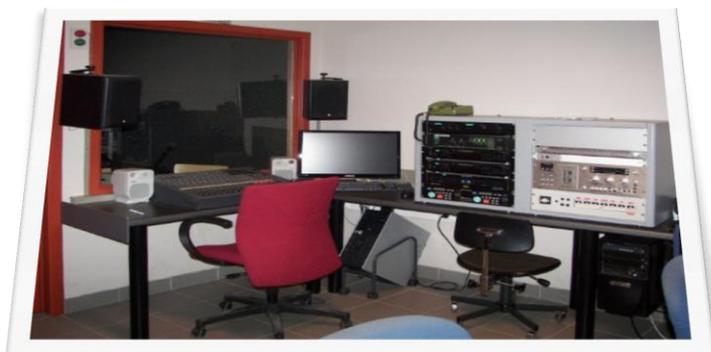
INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le projet de communication est prévu avec l'environnement extérieur à l'école.

PUBLIC VISÉ

- Dans l'école :
 - futurs bacheliers en communication et l'ensemble du personnel.
 - Implications aux autres sections de la HELHA (informatique, paramédicale, pédagogique).

- Hors de l'école :
 - les parents,
 - les acteurs du monde de la communication, de l'information, de l'informatique, du médical et paramédical,
 - l'ensemble des associations tournaisiennes culturo- sportives.



RELATIONS ENVISAGÉES AVEC D'AUTRES ÉCOLES DANS LE CADRE DU PROJET

- Collaborations inter réseaux (exemple : graduat en tourisme) ainsi que les écoles primaires et secondaires de la ville.
- Partenariat et échanges avec d'autres radios d'école en Belgique et à l'étranger.
 - En Belgique :
 - les radios universitaires (ex : Radio RUN)
 - les radios d'écoles primaires et secondaires (ex : IND NEWS).
 - A l'étranger :
 - les radios universitaires (ex. : Radio Campus Lille),
 - les différentes radios des collèges et lycées français repris notamment dans la structure des ANAREMS (ex. : la radio des lycées parisiens),
 - la radio du Lycée français du Caire, . . . ,
 - les projets Erasmus avec les universités de Malaga (Espagne), Nîmes (France), Cagliari, Macerata, Milano, Sassari, Teramo (Italie), Vilnius (Lituanie), Vlissingen (Pays-Bas), Lodz (Pologne) et Bucarest (Roumanie)..

DESCRIPTION DU PROJET

- Intégration dans le projet d'école : permettre aux futurs journalistes d'expérimenter l'outil radio et ouvrir ainsi l'établissement au monde extérieur; rattacher ce projet à la codiplomation Communauté français - Région flamande.



- Intégration au cadre de la classe/ du cycle : donner aux étudiants la possibilité d'une pratique effective de la radio avec la possibilité d'un feedback. Echanges avec d'autres radios étudiantes.

ou

projet parascolaire (préciser l'encadrement prévu) : réalisation de reportages les soirs et week-ends (exemple : compte rendu d'un spectacle de la Maison de la Culture). Nos étudiants sont majeurs, ils peuvent opérer seuls après formation.

- Encouragement
 - à la verticalité (collaboration entre différents niveaux/ cycles)
 - Exploitation de l'atelier radio prévu en 1ère et 2ème avec la 3ème au travers des séminaires (journalisme et relations publiques)
 - Réalisation d'un magazine : relations entre l'écrit et l'oral, comparaison presse écrite, presse audiovisuelle.
 - à l'interdisciplinarité (collaboration entre diverses disciplines)
 - Expression orale et écrite, atelier son, philosophie, sociologie, psychologie, langues . .

OBJECTIFS GÉNÉRAUX POURSUIVIS :

- Inciter à la création et à l'enrichissement d'un moyen d'expression
 - A travers l'expression orale : théâtre, mise en scène, audio scopie, informations, micro trottoirs . .
- donner le goût de ...
 - l'expérimentation, application des notions théoriques de l'atelier son ; mise en situation concrète,
 - la prise d'informations, à travers les cours de journalisme, de déontologie de l'information, de séminaires de journalisme (invitations et débats avec des personnalités), la réalisation d'un magazine,

- de la recherche bibliographique, documentaire dans les bibliothèques et médiathèques publiques et privées et sur internet.

Entraîner à la précision, la clarté, la concision, dans le cadre des cours d'expression écrite et orale : le travail en

- radio apporte un esprit de synthèse, un regard critique, soulève les problèmes de la confidentialité des sources ainsi que de l'éthique.
- Inciter à l'écoute: collaboration interne au sein de la HELHA et ouverture vers les écoles supérieures et secondaires de Tournai.
- Socialiser: mise en contact avec le monde extérieur, apprendre à être à l'écoute des autres, les connaître et être ainsi capable de travailler en groupe.



La radio de la Helha remplira une fonction de communication dans l'enseignement supérieur et universitaire. Les programmes mettront en évidence la solidarité, l'entraide, traitant de l'actualité estudiantine et développera les aspects interculturels par des émissions philosophiques et des reportages communautaires. Elle sera la seule radio étudiante en Wallonie picarde.

OBJECTIFS D'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

LES LANGAGES

Il est indispensable de préparer ce que l'on va dire à l'antenne, donc nécessité d'une phase écrite. Cette étape nécessite un effort d'adaptation et de mise en situation pour la rédaction (l'écrit servant de support à l'expression orale). Ainsi le vocabulaire, par exemple, devra être adapté au langage utilisé. Il est donc bon de le connaître et de l'utiliser à bon escient. Il faudra une capacité de la diction adaptée à la situation (infos, billet d'humeur, entretiens, ...). Le langage radiophonique, s'il se veut compréhensible, se doit de respecter certaines règles. Ainsi, une intonation et une prononciation adaptées au contenu et à la situation d'élocution permettront à l'auditeur de mieux décoder le message.

Après avoir maîtrisé leur rapport avec le micro, les animateurs devront veiller à réaliser un enchaînement adéquat des rubriques et proposer un habillage sonore (jingles, cd, périodes de silence ...). Par la radio, le feed-back entraîne une autocorrection du vocabulaire, du style, d'où une capacité de relecture, de réécoute pour corriger les fautes.

Dans le cadre de leur formation, nos étudiants suivent déjà des ateliers en expression écrite, orale et non verbale et en expression sonore (radio).

LES TECHNOLOGIES

Le choix du mode de diffusion et du contenu des émissions sera fonction des possibilités offertes par les spécificités technologiques dont dispose l'établissement. Dans le cas qui nous concerne, la section

communication de la Helha dispose déjà d'un matériel enregistrement et montage son performant. Le point essentiel sera donc la mise en place du matériel d'émission : modulateur, émetteur, antenne. L'antenne sera placée sur l'une des nombreuses plates-formes de l'établissement. A ce sujet, il est bon que chacun prenne conscience des règles à respecter et par exemple que les radios ne peuvent émettre plus fort que la puissance qui leur a été attribuée.

LES REPRÉSENTATIONS

La radio aura à cœur de mettre en valeur l'institution et la vie socio culturelle de la région Wallonie Picarde avec un contact permanent avec les autres radios étudiantes nationales et internationales. Cette radio devrait permettre aux étudiants de s'exprimer à l'extérieur et ouvrir l'école au monde associatif et culturel de la localité et de la région. Son ouverture sur le monde extérieur se marquera tout d'abord par le partenariat dynamique qu'elle réalisera avec tous les acteurs de sa zone de couverture, qu'ils représentent le secteur institutionnel, associatif, culturel ou économique.



LES TYPOLOGIES

Le paysage radiophonique est très diversifié. Alors que certains médias ne sont là que pour diffuser de la musique, d'autres ont choisi de s'orienter vers l'information ou le divertissement. Notre grille programme proposera des émissions musicales, des émissions de service, des émissions d'informations et des rubriques informatives. Ce découpage fera une place de choix à des productions à caractère pédagogique. Il développera un outil de communication mis au service des écoles secondaires et des établissements supérieurs universitaires et non universitaires de son secteur. Les grilles programme seront mises en forme par la section secrétariat de direction multilingue.

LES PUBLICS

Si l'on fait de la radio, c'est pour être entendu. Mais, encore faut-il définir à qui l'on veut s'adresser. La radio de la Helha s'adressera, en premier lieu, au monde de l'enseignement et de la culture. Elle sera la seule radio étudiante de Wallonie picarde. Elle collaborera avec d'autres radios étudiantes en Belgique et à l'étranger afin de créer de véritables bourses d'échange au niveau des productions et des projets.

Public visé : cible principale : les 15-25 ans (scolaires, étudiants). Cible secondaire : les autres tranches d'âge, en particulier les partenaires de la communauté scolaire, mais aussi tous les citoyens concernés par les activités associatives et culturelles.

LES PRODUCTIONS

Faire de la radio nécessite une organisation (technique, coordination, responsable d'antenne, . . .) et par conséquent beaucoup de responsabilités à se partager. Pour pouvoir émettre, il faut respecter certaines contraintes administratives (autorisations diverses) et financières (ex : la SABAM). La pratique de la radio

étudiante prépare à devenir un auditeur critique, conscient que la présentation d'un message influe sur sa réception. Elle sera en symbiose avec les cours de déontologie de l'information.

Les producteurs des émissions (Direction, Enseignants, Etudiants) auront une volonté de communiquer, d'informer, de divertir et de former. Ils auront pour but de relier l'école au monde extérieur. Ils proposeront aux auditeurs des journaux, revues de presse, reportages, chroniques (littéraires, économiques, scientifiques, éducatives, culturelles) et des rubriques diverses à l'initiative des élèves et professeurs.

La radio reflètera l'expression d'une « culture étudiante » associée à une exploitation pédagogique. Elle constituera un outil de formation, de communication, de responsabilisation citoyenne et d'intégration. A une époque où certains déplorent le « désert culturel » et le monde de consommation dans lequel les jeunes sont plongés, la pratique de la radio les rendra, on l'espère, acteurs de l'approche, de l'observation et de la restitution à l'antenne du monde extérieur.

ORGANIGRAMME DES PERSONNES RESSOURCES DE LA PRODUCTION :

DIRECTEUR DE PRODUCTION:

- Jean-Luc Dubart, directeur de la Section Communication.

ASSISTANTS DE PRODUCTION:

- Jean-Loup Viseur, responsable de la programmation.
- Alain Carette, responsable de la mise en ondes.

Ils seront secondés par 3 groupes de spécialistes :

LA CELLULE INFORMATION AUDIOVISUELLE :

Manu Delporte, Xavier Mouligneau (journalistes RTBF.BE), Xavier Simon, Christian Dubois, Aniko Ozoraï (journalistes NO TELE), Frédéric Cauderlier (Journaliste RTL).

LA CELLULE PRESSE ÉCRITE:

Marc Fion (journaliste Courrier de l'Escaut, Vers l'Avenir), Yves Boucau (journaliste Dernière Heure).

LA CELLULE ANIMATION SOCIOCULTURELLE :

Michel Guilbert(ex présentateur RTBF, professeur en animation socioculturelle), Philippe Deman et Jacky Legge (respectivement directeur et animateur de la Maison de la Culture de Tournai), Jean-Louis Langlais (directeur du Centre Culturel de Péruwelz), Stéphanie Delbart, Elodie Vreux (professeurs d'expression orale).



HYPOTHÈSE DE GRILLE DE PROGRAMMES

CONTENU

Informations locales, régionales, nationales et internationales, interviews, revues de presse, sujets de société, émissions culturelles, séquences réalisées en collaboration avec les écoles primaires et secondaires et supérieures de l'entité, programmation musicale, échange d'émissions avec d'autres radios étudiantes belges et étrangères. Notre préoccupation principale étant d'accorder une large place au caractère pédagogique de ces émissions.

NOMBRE D'HEURES D'ÉMISSION PAR SEMAINE/ OU PAR MOIS/ OU PAR TRIMESTRE

8h par jour.

DURÉE DE LA OU DES ÉMISSIONS

Environ 50 minutes

EXEMPLE DE PROGRAMMATION

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
6H00						
6H15						
6H30						
6H45						
7H00						
7H15						
7H30						
7H45						
8H00						
8H15						
8H30						
8H45						
9H00						
9H15						
9H30						
9H45						
10H00						
10H15						
10H30						
10H45						
11H00						
11H15						
11H30						
11H45						
12H00						
12H15						
12H30	Infos locales	Infos locales	Infos locales	Infos locales		
12H45						
13H00	informations	informations	informations	informations		
13H15						
13H30			multimédia			
13H45					Bloc note	
14H00						
14H15					environnement	
14H30		Bloc note	Bloc note			
14H45						

15H00						
15H15	gastronomie	cinéma	lecture	santé		
15H30						
15H45						
16H00						
16H15						
16H30						
16H45						
17H00						
17H15						
17H30						
17H45			informations		multimédia	
18H00	informations	informations	météo	informations	météo	
18H15	éducation	éducation	météo	éducation		
18H30			multimédia			
18H45						
19H00						
19H15	culture	culture	culture	culture		
19H30						
19H45						
20H00	Revue de presse	Revue de presse		Revue de presse		
20H15	météo	météo		météo		
20H30	Bloc note					
20H45						
21H00	Sujets de société	Sujets de société		Sujets de société		
21H15			Sujets de société			
21H30		multimédia				
21H45						
22H00				interviews		

Programme musical